

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil onze, le trente novembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt trois novembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p>Absents : Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Sabine BEGASSAT</p> <p>Pouvoirs : Eliane CLOP donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Jean-Jacques RUER, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-069

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2011

OBJET : Adoption du règlement de fonctionnement – Multi accueil « Poisson Lune »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que toute structure municipale nécessite la mise en place d'un règlement destiné à poser les bases du fonctionnement interne en déterminant les règles d'organisation.

Ainsi, Monsieur le Maire précise que le règlement du multi accueil « Poisson Lune » comprend notamment une présentation de la structure, un descriptif des fonctions exercées par le personnel encadrant, les modalités d'admission et toutes les dispositions nécessaires relatives à l'évolution de l'enfant au sein du multi accueil (adaptation, santé, vie quotidienne...).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le règlement de fonctionnement du multi accueil « Poisson Lune ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement de fonctionnement du multi accueil « Poisson Lune ».

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES